

République Française  
\*\*\*\*\*  
Meurthe-et-Moselle

**DELIBERATION**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE**  
**POMPEY**

\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 18 FEVRIER 2021**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
45	39	39 + 3 <b>pouvoirs</b>

<b>Date de convocation</b> <b>12 février 2021</b>
--

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit février à vingt heures trente, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil communautaire dans la salle des fêtes de Custines, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président.

Présents : Laetitia ASCHBACHER, Pascal BARTOSIK, Thierry BECKER, Odile BEGORRE-MAIRE, David BLASIUS, Magali CLEMENT-DILLMANN, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Sylvie GAMEL, Céline GEOFFROY, Denise GERARDIN, Denis GODEFROY, Dominique GRANDIEU, Catherine GUENSER, Michel JACQUES, Pierre JULIEN, Antony KUHN, Patrice LEBOEUF, Ludovic LEGGERI, Yves LEICKNER, Catherine LEPRUN, Catherine LESAINE, Aurélie MACAIGNE, Denis MACHADO, Francis MAUGRAS, Jean-Jacques MAXANT, Patrick MEDART, Gilles MULLET, Jocelyne PANO, Chantal PELLENZ, Jeanne PHILIPPOT, Sébastien POINT, François ROUGIEUX, Carole SALEUR, Odile SCHMITT, Alain SOLDNER, Laurent TROGRIC, Dominique VOINSON, Rémi WAGNER.

Absents excusés : Pascal BECK, Béatrice BOCHNAK, William GRAFF.

Représentés : Martine LEPIANKO par Odile SCHMITT, Philippe POTDEVIN par Laurent TROGRIC, Bernard VERGANCE par Valentin DETHOU.

Monsieur Denis MACHADO a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Restructuration de l'îlot Cœur de Ville Pompey Rue des Jardins Fleuris / Avenue du Général de Gaulle à Pompey – Convention mandat de maîtrise d'études préalables – Avenant n° 2**

**N° de délibération : 8**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
39	42	42	0	0	0

**Rapporteur : Monsieur le Président**

Par délibération en date du 09 décembre 2016, la commune de Pompey a décidé de confier en son nom et son compte à la Société Publique Locale d'Aménagement et d'Équipement (SPL) du Bassin de Pompey, dont elle est actionnaire, une mission d'études préalables à la restructuration opérationnelle de l'îlot cœur de ville situé entre la rue des Jardins Fleuris et l'avenue du Général de Gaulle à Pompey.

Par délibération du 14 décembre 2020, la commune de Pompey a approuvé la substitution de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey à la société publique locale d'Aménagement du Bassin de Pompey dans ses mandats.

En conséquence, il vous est proposé un avenant n° 2 à la convention ayant pour objet :

- D'acter la substitution de la Communauté de communes à la SPL du Bassin de Pompey,
- De procéder à un arrêt des comptes au 31 décembre 2020,
- De redéfinir un échéancier prévisionnel des dépenses / recettes du mandataire et du mandant.

Le présent avenant entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021, date à laquelle la Communauté de Communes du Bassin de Pompey « reprendra » les activités de la Société Publique Locale d'aménagement et d'équipement du Bassin de Pompey.

**Je vous laisse le soin d'en délibérer.**

### **Délibération**

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du bureau communautaire,

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** l'avenant 2 à la convention de mandat d'études préalables à la restructuration opérationnelle de l'îlot cœur de ville situé entre la rue des Jardins Fleuris et l'avenue du Général de Gaulle à Pompey.

**AUTORISE** le Président à signer l'avenant n° 2 à la convention de mandat d'études préalables à la restructuration opérationnelle de l'îlot cœur de ville situé entre la rue des Jardins Fleuris et l'avenue du Général de Gaulle à Pompey.

Fait et délibéré les jours, mois et an  
susdits.

Pour extrait conforme  
Le Président,



Laurent TROGRILIC